



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

De la COMMUNE d'EYZERAC

Séance du 13 mars 2026

Délibération 2026-06

Par suite d'une convocation en date du 07 mars 2026, les membres composant le conseil municipal d'Eyzerac se sont réunis en salle du conseil, le 13 mars 2026 à 20h00 sous la présidence de Monsieur BOST Claude, maire,

Nombre de conseillers :

En exercice : 12

Présents : 11

Votants : 10

Présents : Mesdames et messieurs BOST Claude, LATOUR Françoise, BAPPEL Annick, VIALLE Jacqueline, LACOSTE Éric, PRATIQUE Emilie, MERLET Jérôme, TARRADE Simon, GAILLARD Marlène, LAMBERT Jean-Pierre, WARLOP Florence, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Représentés :

Absents excusés : DUBREUIL Frédéric,

Monsieur le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du conseil,

Madame LATOUR Françoise a été élue secrétaire de séance.

Objet : Validation du Compte Financier Unique (CFU) du budget annexe 2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Latour Françoise, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte financier unique du budget annexe exercice 2025 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	0,33		24 518,14		24 518,47	
Opérations de l'exercice				24 518,14		24 518,14
TOTAUX	0,33		24 518,14	24 518,14	24 518,47	24 518,14
Résultats de clôture	0,33				0,33	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,33		24 518,14	24 518,14	24 518,47	24 518,14
RESULTATS DEFINITIFS	0,33				0,33	

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le compte financier unique du budget annexe de l'exercice 2025.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le 14/03/2026

Publiée le 14/03/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire, Claude BOST

La secrétaire de séance,

AR Prefecture

024-212401715-20260313-DELIB_202606-DE
Reçu le 14/03/2026